

TRAVAUX QUAI OUEST (AUTORISATION de FAIRE les TRAVAUX en REGIE)

M. le MAIRE. - Dans la formule de la délibération du Conseil Municipal du 21 Avril 1950, il n'est pas mentionné que les travaux du Quai Ouest seraient faits "en régie" par le Service des Ponts & Chaussées.

Je vous demande l'autorisation d'inclure dans cette délibération la mention: "Travaux en régie".

Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*vu et soumis à l'approbation*  
*de Monsieur le Maire*  
*M. Benin le 29 juin 1950*  
*P. le 1<sup>er</sup> Général*  
*le chef de B<sup>at</sup> délégué*  
*Signé: Cavarini*

*Approuvé*  
*M. Benin le 30 juin 1950*  
*P. le Maire absent*  
*le Secrétaire Général assurant*  
*l'administration du département*  
*Signé: Bozzi*